

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 26 (1908)

Heft: 68

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnement:

Schweiz: Jährlich Fr. 6
2te Semester 3
Ausland: Zuschlag des Postes
Es kann nur bei der Post
abonniert werden
Preis einzelner Nummern 15 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt**Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Erscheint 1—2 mal täglich
ausgenommen Sonn- und Feiertage

Redaktion und Administration
im Eidgenössischen Handelsdepartement

Annonsen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.)

Rédaction et Administration
au Département fédéral du commerce

Parait 1 à 2 fois par jour
les dimanches et jours de fête exceptés

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.)

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Crédit agricole et industriel de la Broye, à Estavayer.

Amtlicher Teil — Partie officielle**Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.**

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Bern — Berne — Berna

Bureau Bern.

1908. 17. März. Die Firma R. Suter, Buchdruckerei und Verlag, in Bern (S. H. A. B. Nr. 260 vom 22. Juni 1905, pag. 1037) ist infolge Association erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die Firma «R. Suter & Cie».

17. März. Rudolf Suter, Vater, und Rudolf Suter, Sohn, beide von Krummenau (St. Gallen) und in Bern wohnhaft, haben unter der Firma R. Suter & Cie in Bern eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. Januar 1908 begonnen und Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «R. Suter» übernommen bat. Natur des Geschäftes: Buchdruckerei und Verlag, Schwanengasse 9.

Bureau de Courtelary.

17 mars. Dans son assemblée générale du 21 février 1908, l'association existant à St-Imier sous la raison sociale Société des Hôteliers et cafetiers de St-Imier et environs (F. o. s. du c. du 6 mai 1907, n° 117, page 809), a procédé au renouvellement de son comité qui est actuellement composé de: président: Charles Grau; vice-président: Léon Favre; secrétaire: Ernest Dreyer; caissier: Albert Rothen; membres adjoints: Jean Arn, Ernest Feutz et Louis Burtscher; demeurant tous à St-Imier. L'association est engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et du secrétaire.

Bureau de Delémont.

18 mars. Louis Boéchat et Charles Boéchat, de Miécourt, demeurant les deux à Delémont, ont constitué en ce dernier lieu, sous la raison sociale Lcs fils de Paul Boéchat, une société en nom collectif commencée le 16 mars 1908. La société donne procuration à Paul Boéchat, de Miécourt, demeurant à Delémont. Géure de commerce: Imprimerie commerciale.

18 mars. Sous la dénomination de Société des entrepreneurs du Jura-Nord il est fondé, à Delémont, une association qui a pour but de sauvegarder les intérêts communs des entrepreneurs de Porrentruy, Delémont, Lavion, Moutier et Tavares, et prendre position dans les rapports avec les autorités et les ouvriers et traiter toutes les questions qui intéressent l'industrie du bâtiment. La durée est indéterminée. Peut devenir membre de l'association toute personne ou raison sociale exerçant d'une manière suivie l'industrie de la construction. La réception de nouveaux membres se fait par le comité, sur demande écrite. La qualité de membre se perd: 1^o Par la démission volontaire pour la fin de l'année, après 6 mois d'avertissement et après avoir rempli les engagements financiers; cependant la démission ne peut être donnée avant la fin de la troisième année après l'entrée dans l'association; 2^o par exclusion prononcée par l'assemblée générale; 3^o par suite de faillite. Les cotisations sont fixées toutes les années par l'assemblée générale ordinaire; elles sont à payer au prorata des salaires payés aux ouvriers de l'année précédente et sont fixées à 1/4 %. Le minimum à payer par un membre de l'association est fixé à fr. 5 par année. La société ne poursuit pas un but lucratif. La qualité de membre de l'association n'entraîne, dans aucun cas, la responsabilité personnelle vis-à-vis des tiers. La fortune seule de l'association est engagée. Les convocations sont faites par écrit. Les organes de l'association sont: 1^o l'assemblée générale, 2^o un comité de 9 membres, 3^o les vérificateurs de comptes. L'association est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du président et d'un membre du comité. Les membres du comité sont: Otto Frey, originaire de Oberwil (Nieder-Simmental), à Delémont, président; Emile Steiner, originaire de Grindel, à Laufon; Désiré Fouillat, de Verdun, à Delémont; Auguste Glanzmann, originaire de Marbach, à Delémont; Léon Karrer, de et à Roesschenz; Hermann Eherhardt, originaire de Schnottwil, à Porrentruy; Ambroise Parietti, originaire de Bosco, à Porrentruy; Isidore Giomberini, originaire de Sumurago, à Milan, à Moutier, et Jean Bueche, de et à Court. Les statuts sont datés du 9 mai 1907.

Bureau Wangen.

17. März. Die unter der Firma Käseriegessellschaft Oeschwand im Handelsregister eingetragene Genossenschaft mit Sitz in Oeschwand, Gemeinde Oebenberg (S. H. A. B. Nr. 103 vom 31. März 1898, pag. 424, und dortige Verweisung), hat ihren Vorstand neu bestellt wie folgt: Präsident: Emil Zumstein, Landwirt in Spiez; Vizepräsident: Fritz Zumstein, im Homberg; Sekretär: Fritz Schärer, im Homberg; Beisitzer: Die bisherigen Johann Schneeberger auf Oeschwand und Jakob Christen in Wannenthal.

Solothurn — Soleure — Soletta

Bureau Kriegstetten.

1908. 18. März. Die Genossenschaft unter der Firma Allgemeiner Konsumverein Recherswil mit Sitz in Recherswil (S. H. A. B. Nr. 365 vom 23. September 1904, pag. 1457) hat ihren Vorstand neu bestellt und gewählt: 1) als Präsident: Heinrich Frei (bisher); 2) als Vizepräsident: Johann Jäggi (neu); 3) als Aktuar: Jakob Egger (neu); 4) als Kassier:

Abonnements:

Suisse: un an fr. 6
2^o semestre 3
Etranger: Plus frais de port
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux

Prix du numéro 15 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt**Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Rédaction et Administration
au Département fédéral du commerce

Parait 1 à 2 fois par jour
les dimanches et jours de fête exceptés

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.)

Josef Amhbühl (bisberiger Aktuar), und 5) Emil Lüthi (bisber); alle wohnhaft in Recherswil. Der Präsident oder Vizepräsident führen mit dem Aktuar oder Kassier zu zweien kollektiv die rechtsverbindliche Unterschrift für die Genossenschaft.

Bureau Olten.

18. März. Der Inhaber der Firma Theodor Michel in Olten (S. H. A. B. Nr. 23 vom 1. Februar 1894, pag. 91, und Nr. 261 vom 18. September 1896, pag. 1074) verzichtet infolge Aufgabe der Geschäftsbuchhaltung als Natur des Geschäfts: Spezerei-, Samen-, Quincaillerie-, Zigarren- und Tabak-

handel.

Schaffhausen — Schaffhouse — Sciaffusa

1908. 17. März. Die Firma Ad. Rochiedieu-Segesser, Hotelbetrieb, in Neuhausen (S. H. A. B. Nr. 313 vom 20. Dezember 1907, pag. 2162) ist infolge Verkaufs des Geschäfts erloschen.

17. März. Unter der Firma Kurhaus & Grands Hotels Schweizerhof & Bellevue Aktiengesellschaft, Chute du Rhin, Neuhausen-Schaffhausen (Société anonyme des Grands Hôtels et Bains Schweizerhof & Bellevue, Chute du Rhin Neuhausen-Schaffhausen) bat sich mit dem Sitz in Neuhausen und auf unbestimmte Dauer eine Aktiengesellschaft gegründet. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und der Fortbetrieb der von der Firma «A. Rochiedieu-Segesser» bisher betriebenen Hotelgeschäfte. Die Gesellschaftsstatuten sind am 25. Februar 1908 festgestellt worden. Das Aktienkapital beträgt Fr. 603,500 (sechsunddreitausendfunfhundert Franken), eingeteilt in 707 Stück voll liberierte Stammaktien von je Fr. 500 und 1000 Stück Prioritätsaktien von je Fr. 250. Auf jeder Prioritätsaktie sind 20% einbezahlt. Sämtliche Aktien laufen auf den Inhaber. Ausser dem obligatorischen Schweizer Handelsamtsblatt sind als Publikationsorgane bezeichnet: Das «Schaffhauser Intelligenzblatt», das «Schaffhauser Tagblatt» und die «Neue Zürcher Zeitung». Durch Beschluss des Verwaltungsrates können noch andere Publikationsorgane bestellt werden. Die aus einem Delegierten des Verwaltungsrates und dem Direktor bestehende Betriebsleitung vertritt die Gesellschaft nach aussen und führt für diese gemeinschaftlich die verbindliche Unterstift. Ebenso zeichnet rechtsverbindlich der Präsident des Verwaltungsrates gemeinsam mit einem vom Verwaltungsrat bezeichneten Mitglied desselben. Delegierter des Verwaltungsrates in der Betriebsleitung ist Adolphe Rochiedieu-Segesser, von Chêne-Bougeries (Genf), in Neuhausen; Präsident des Verwaltungsrates: Hermann Stokar-Sigerist, von und in Schaffhausen; unterschriftenberechtigtes Mitglied des Verwaltungsrates: Jacob Oechslin-Bek, von Schaffhausen, in Neuhausen. (Der Direktor ist noch nicht gewählt.)

St. Gallen — St-Gall — San Gallo

1908. 16. März. Die Firma J. Wolffers-Simson, Stickerei-Versandgeschäft, Fabrikation en gros und Détailverkauf, in St. Gallen (S. H. A. B. Nr. 482 vom 28. November 1906, pag. 1925) ist infolge Aufgabe des Geschäfts erloschen.

16. März. Die Firma Gebrüder Wildhaber, Möbel- u. Baugeschäft, in Wallenstadt (S. H. A. B. Nr. 100 vom 8. April 1897, pag. 411) ist infolge Austrittes von Josef Wildhaber erloschen.

Inhaber der Firma W. Wildhaber, Möbel- & Baugeschäft, in Wallenstadt ist Walter Wildhaber, von und in Wallenstadt, welcher die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma übernimmt. Möbel- und Baugeschäft. Die Firma erteilt: Prokura an Alfred Kropf, von Interlaken, in Wallenstadt.

17. März. Der Inhaber der Firma G. Torgler-Kramer in Sevelen (S. H. A. B. Nr. 50 vom 12. Februar 1902, pag. 197) hat seine Firma in G. Torgler abgeändert. Das Geschäft wird in bisheriger Weise und mit den gleichen Artikeln weitergeführt.

17. März. Die Firma Gebr. Lei in Thal (S. H. A. B. Nr. 212 vom 24. August 1907, pag. 1491) ist infolge Auflösung der Kollektivgesellschaft erloschen.

Inhaber der Firma Heinrich Lei in Thal ist Heinrich Lei, von Berneck, in Thal. Maurer- und Steinbaugeschäft. Buchsteig.

17. März. Aktiengesellschaft Cyander, mit Hauptsitz in Herisau und Filiale in Flawil (S. H. A. B. Nr. 84 vom 3. März 1906, pag. 334). Dem Direktor Hermann Müller wird an Stelle der bisher innegehabten Prokura die volle Unterschriftenberechtigung erteilt. Ferner wird Einzelprokura erteilt an Dr. Robert Stünzi, von Basel und Horgen, in Herisau.

17. März. Aktienbrauerei Wyl, mit Sitz dasselbst. Die Unterschrift des Direktors Adolf Robert ist erloschen (S. H. A. B. Nr. 42 vom 16. Oktober 1906, pag. 1682). Als Direktor wurde interimsistisch Wilhelm Funk in Wyl gewählt, welcher kollektiv mit dem Präsidenten oder dem Vizepräsidenten des Verwaltungsrates die rechtsverbindliche Unterschrift führt.

16. März. La signature donnée à Robert Demmler, inspecteur de la Banque Populaire Suisse ou Schweizerische Volksbank, association ayant son siège à Berne et comptoir à Lausanne (F. o. s. du c. des 13 juillet 1906, 21 octobre et 14 novembre 1907), est éteinte et radiée.

16. mars. La résulte d'un extrait du procès verbal de la séance du conseil d'administration du 4 février 1908 de la Banque Fédérale (Société Anonyme), ayant son siège à Zurich et une succursale à Lausanne (F. o. s. du c. du 27 août 1904), que la signature collective conférée à Eugène H. Ruedolt cesse de déployer ses effets et est radiée.

16. mars. La signature donnée à Robert Demmler, inspecteur de la Banque Populaire Suisse ou Schweizerische Volksbank, association ayant son siège à Berne et comptoir à Lausanne (F. o. s. du c. des 13 juillet 1906, 21 octobre et 14 novembre 1907), est éteinte et radiée.

16. mars. La maison L. Chapuzaz, à Lausanne, fournitures générales pour la photographie et branches s'y rattachant, gros et détail (F. o. s. du c. du 14 mai 1901), fait inscrire que son genre de commerce actuel est: Fournitures générales pour la photographie et branches s'y rattachant.

Vente exclusive en gros. Le bureau et dépôt est transféré de la Rue Haldimand 41, à la Gare du Grand Pont, magasin n° 5 A.

16 mars. Le chef de la maison J. Vannod, à Lausanne, est Julien Vannod, d'Orny, domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Fournitures générales pour la photographie et branches s'y rattachant, en détail. Magasin: Rue Haldimand 14, à l'enseigne «Photo-hall».

16 mars. Dans son assemblée générale du 16 septembre 1907, la Société des Eaux de Pierre-Ozaire, société anonyme ayant son siège à Lausanne (F. o. s. du c. des 29 mai 1883, 25 septembre 1886, 26 novembre 1903 et 19 novembre 1907), a décidé sa dissolution. La liquidation sera opérée par Hippolyte Pinet, administrateur, à Lyon, et François Fiaux, notaire à Lausanne.

Neueburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de Môtiers (district du Val-de-Travers).

1908. 17 mars. La raison Jean Kincher fils, vins en gros, à Noirague (F. o. s. du c. du 14 janvier 1907, page 66), est radiée d'office ensuite de la faillite de son chef.

Genf — Genève — Ginevra

1908. 16 mars. Le chef de la maison E. Jeanneret, à Genève, est Emile-Louis Jeanneret, de Genève, y domicilié. Genre d'affaires: Commerce de bonneterie et confections pour dames. Magasin: 5, Rue Rousseau.

16 mars. La société en nom collectif Merlo fratelli (Merlo frères), à Carouge (F. o. s. du c. du 30 août 1890, page 638), est déclarée dissoute dès le 16 mars 1908.

L'associé Rodolphe Merlo, de Genève, domicilié à Carouge, est resté, dès cette date, chargé de l'actif et du passif de la maison, qu'il continue seul, sous la raison R. Merlo, à Carouge. Genre d'affaires: Entreprise générale du bâtiment Locaux: 27, Rue Ancienne.

16 mars. Le chef de la maison Merlo Angelo, à Carouge, commençant le 16 mars 1908, est Angelo Merlo, de Genève, domicilié à

Carouge. Genre d'affaires: Entreprise générale du bâtiment. Locaux: 26, Rue Jacques Dalphin.

16 mars. La société en nom collectif Spinedi et Grassi, travaux en ciments et carrelage, à Genève, dont l'entrée en liquidation a été publiée dans la F. o. s. du c. du 21 février 1900, page 257, est radiée ensuite de clôture de sa liquidation.

16 mars. La Fédération des Typographes de la Suisse Romande, Section de Genève, société ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 26 avril 1907, page 742), a, dans son assemblée générale ordinaire du 1er février 1908, renouvelé son comité. Le président est Louis Daubisso, domicilié à Genève, le vice-président: Jean Dalmat, domicilié à Plainpalais. La société est engagée par la signature du président ou par celle du vice-président.

16 mars. Aux termes d'acte passé par devant M^e Charles-Louis-Ferdinand Cherbuliez, notaire à Genève, le 14 février 1908, la Société immobilière Carrefour de Rive, société anonyme ayant son siège aux Eaux-Vives (F. o. s. du c. du 3 mars 1903, page 326), a porté son capital social de la somme de fr. 80,000 à celle de quatre-vingt-onze mille francs (fr. 91,000) par l'émission de 110 actions privilégiées de 100 fr. chacune et a modifié les art. 5, 6 et 35 de ses statuts dans ce sens. Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites et entièrement libérées. L'assemblée générale des actionnaires du 21 avril 1906, a nommé membre du conseil d'administration en remplacement de Alphonse Clerc, Adolphe Stucker, domicilié à Genève.

16 mars. Dans sa séance du 15 février 1908, le conseil d'administration du «Crédit Lyonnais», société anonyme ayant son siège à Lyon et une succursale à Genève, sous le titre de Crédit Lyonnais, Agence de Genève (F. o. s. du c. du 8 mai 1907, page 827), a désigné Antoine Voisin, domicilié à Genève, comme second sous-directeur de l'agence de Genève, en remplacement de Eug. Joly de Blazon. Par suite de cette nomination, les pouvoirs antérieurement conférés à Eug. Joly de Blazon sont éteints.

B. 6.

Compte de profits et pertes

du Crédit agricole et industriel de la Broye, à Estavayer

pour l'exercice 1907.

Avoir.

Produits.

Doit.	Chargés.	(Sauf ratification réglementaire.)					
			I. Frais d'administration.				
			Indemnité aux membres de l'administration.				
			Appointements aux employés et correspondants.				
			Location.				
			Chauffage, éclairage, service et surveillance.				
			Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, etc.).				
			Ports de lettres, dépêches, timbres, enregistrements, etc.				
			Frais de confection de billets de banque.				
			Frais d'importation du numéraire de l'étranger.				
			Mobilier: Fournitures, entretien, etc.				
			Divers: Frais de poursuites et de procès, voyages, honoraires, téléphone, etc.				
			II. Impôts.				
			Impôt fédéral sur billets de banque.				
			Impôt cantonal sur billets de banque.				
			Autres impôts cantonaux.				
			Impôts communaux.				
			III. Intérêts débiteurs.				
			a. Sur engagements en comptes courants.				
			A comptes de banques d'émission et correspondants.				
			A comptes courants créanciers.				
			A dépôts en caisse d'épargne.				
			b. Sur engagements d'autre nature.				
			55,813.05 Intérêts et coupons payés.				
			567.85 Intérêts échus et non payés sur dépôts.				
			32,540.50 Prorata d'intérêts au 31 décembre 1907 sur obligations.				
			88,921.40 A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent.				
			29,997.95				
			IV. Pertes et amortissements.				
			Sur effets escomptés sur la Suisse.				
			Sur effets publics.				
			Sur propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque, y compris l'amortissement de fr. 4000 sur adjudications.				
			Don annuel à l'Hospice de la Broye.				
			5,577.90				
			2,138.22				
			37,621.30				
			45,487.42				
			100.00				
			VI. Bénéfice net.				
			Solde au 31 décembre 1906.				
			Bénéfice net de l'exercice.				
			397.78				
			62,895.53				
			62,497.80				
			259,138.75				
			VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.				
			Report à nouveau.				
			397.78				
			259,138.75				

Annexe au compte de profits et pertes du Crédit agricole et industriel de la Broye, à Estavayer, pour l'exercice 1907.

Répartition des bénéfices.

A teneur de l'article 70*) des statuts, la répartition suivante des bénéfices a été proposée:

Le bénéfice à répartir pour l'année 1907 s'élève à fr. 62,895.58

5 % au fonds de réserve statutaire. fr. 3,124.90 élevés à fr. 3,500. —

Le solde, soit 95 %, sera réparti entre les actionnaires. fr. 59,770.63 réduits à fr. 52,500. —

Report à nouveau. fr. 6,896.58

Somme égale fr. 62,895.58

*) Article 70 des statuts: Le bénéfice accusé par le bilan est réparti comme suit:

1^o Au moins le 5 % est versé au fonds de réserve, jusqu'à ce qu'il soit atteint le quart du capital social; si ce chiffre une fois atteint venait à être diminué, les versements reprendront jusqu'à ce qu'il soit complété à nouveau.

2^o Le solde, soit 95 %, sera réparti entre les actionnaires.

L'assemblée générale pourra toutefois, sur la proposition du conseil d'administration, constituer une réserve spéciale, même en dehors du prélèvement ci-dessus en faveur du fonds de réserve, ou reporter une partie du bénéfice de l'année au compte de l'année suivante.

B. 6.

Bilan annuel

pour l'exercice 1907.
(Sauf ratification réglementaire.)

		I. Caisse.			
		320,000		Couverture des billets en espèces ayant cours légal.	
		36,275		Autres valeurs en espèces ayant cours légal.	
		356,275		Encaisse légale.	
		25,900		Propres billets en caisse. (Voir annexe n° 1.)	
		69,200		Billets des autres banques d'émission suisses.	
		306		Billets étrangers.	
451,911	85	230	85	Autres valeurs en caisse.	
				II. Crédances à courte échéance.	
				(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)	
		4,356	65	Effets sur place non rentrés et autres créances échues.	
50,661	22	21,652	10	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.	
		24,652	47	Correspondants débiteurs.	
				III. Crédances sur effets de change.	
				Effets escomptés sur la Suisse:	
		260,602.16		260,602.16 échus dans les 30 jours.	
		135,603.04		" entre 31—60 "	
		103,006.65		" 61—90 "	
		221,080.18		" après 90 "	
		720,292	08	Avances sur nantissement:	
		13,640		13,640 — échus dans les 30 jours.	
		2,420		2,420 — " entre 31—60 "	
		1,515		1,515 — " 61—90 "	
		3,944		3,944 — " après 90 "	
754,302	13	21,519		Effets à l'encaissement.	
		12,491	10	IV. Autres créances à terme.	
				(Disponibles après 8 jours.)	
2,548,190	71	2,513,498	01	Comptes courants débiteurs avec crédits couverts.	
		84,692	70	Créances hypothécaires de toutes sortes.	
				V. Placements à terme indéfini.	
		60,700		Actions } suivant inventaire. (Voir annexe n° 2.)	
		665,964		Obligations }	
		726,664		Effets publics.	
821,883	71	94,719	71	Propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.	
				VI. Valeurs en nantissement.	
606,407	20			Effets publics déposés à la caisse de consignation. (Voir annexe n° 2.)	
				VII. Placements fixes.	
		29,075		Commandités et autres participations.	
		30,000		Immeuble à l'usage de la banque.	
59,076	1			Mobilier à l'usage de la banque.	
				VIII. Comptes d'ordre.	
				Prorata d'intérêts sur articles de l'actif. (Voir le détail dans le compte de profits et pertes.)	
13,860	60				
5,305,293	42				

Annexes au bilan annuel du Crédit agricole et industriel de la Broye, au 31 décembre 1907.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1907

	Emission	En caisse	En circulation
6,000 billets de fr. 100	= fr. 600,000	20,400	579,600
4,000 , " , 50 =	= 200,000	5,500	194,500
10,000 billets	= fr. 800,000	25,900	774,100

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

Les comptes courants créanciers se répartissent en

162 comptes à 3 % remboursables dans tous les cas dans les 8 jours et s'élevant à la somme de fr. 280.582,07

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Süddeutsche Kabelwerke A.-G. in Mannheim

Aktiva**Bilanz per 31. Dezember 1907****Passiva**

	Mk.	Pf.	Mk.	Pf.		Mk.	Pf.	Mk.	Pf.
Kasse, Wechsel, Reichsbankguthaben	53,266	71	Aktienkapital	3,000,000					
Effekten	42,444	75	Reservefonds	134,000					
Beteiligung	10,000	—	Dispositionsfonds	200,000					
Banken	85,334	52	Kreditoren	206,782	77				
Debitoren	1,106,946	75	Kreditoren: Avalbürgschaften	112,533	44				
Debitoren: Aval-Bürgschaften	112,533	44	Dividenden-Konto:						
Grundstücke	297,579	46	Nicht erhobene Dividende für 1906	480					
Gebäude	729,253	22	Reingewinne pro 1907	424,866	61				
Ordentliche Abschreibung	50,453	22	Vortrag von 1906	4,855	28	429,721	89		
Maschinen und Einrichtung, inkl. Lizenz	907,540	10	Hier von: 5 % Reservefonds	22,000					
Ordentliche Abschreibung	54,540	10	Extra-Abschreibung auf Maschinen und Einrichtung inkl. Lizenz	100,000					
Waren laut Inventur	843,612	47	4 % Dividende	120,000					
			Tantieme und Gratifikationen	63,000					
			4 % Super-Dividende	120,000					
			Vortrag	4,721	89				
				429,721	89				
						4,083,518	10		
TOTAL	4,083,518	10							

Soll**Gewinn- und Verlust-Konto per 31. Dezember 1907****Haben**

	Mk.	Pf.	Mk.	Pf.		Mk.	Pf.	Mk.	Pf.
An Handlungs-Umkosten-Konto	226,220	22	Per Vortrag	4,855	28				
Amortisations-Konto:			» Zinsen-Konto	8,487	42				
Ordentliche Abschreibung auf Gebäude	50,453	22	» Waren-Konto:						
» Maschinen und Einrichtung inkl. Lizenz	54,540	10	Bruttogewinn nach Abzug aller Löhne und Betriebsspesen	747,592	73				
» Bilanz-Konto: Saldo	429,721	89							
	760,935	43							

Der Dividendencoupon pro 1907 wird mit Mk. 80 (= 8 %) ab heute bei den nachstehenden Zahlstellen eingelöst: Pfälzische Bank, Ludwigshafen a. Rh., Frankfurt a. M., Mannheim und deren andern Filialen; Süddeutsche Bank, Mannheim und Worms; Du Pasquier, Montmollin & Cie., Neuchâtel; sowie bei unserer Gesellschaftskasse in Mannheim.

Mannheim, den 18. März 1908.

(768)

Fourniture de travaux de reliure

La reliure de Règlements d'exercice et de service et de Livrets de service et de tir est mise au concours.

Les intéressés peuvent se procurer les échantillons et les conditions de fourniture auprès de l'office soussigné.

Les offres doivent être adressées d'ici au 28 mars 1908 sous pli cacheté, affranchi et muni de la subscription « soumission pour travaux de reliure », au

COMMISSARIAT CENTRAL DES GUERRES.

Berne, le 13 mars 1908.

Aktiengesellschaft Neues Stahlbad St. Moritz

Die Herren Aktionäre werden hiemit zu der Samstag, den 28. März 1908, vormittags 11 Uhr, im Grand Hôtel Bellevue au Lac in Zürich stattfindenden

XVIII. ordentl. Generalversammlung

eingeladen.

Traktanden:

- 1) Vorlage des Geschäftsberichtes pro 1907.
- 2) Bericht der Rechnungsrevisoren.
- 3) Abnahme der Jahresrechnung pro 1907 und Discharge-Erteilung an die Verwaltungsgremien.
- 4) Beschlussfassung über die Verwendung des Betriebsergebnisses.
- 5) Neuwahl des Verwaltungsrates.
- 6) Wahl der Rechnungsrevisoren und deren Suppleanten.
- 7) Unvorhergesehenes.

Die Jahresrechnung und der Bericht der Rechnungsrevisoren liegen vom 20. März 1908 an auf dem Bureau der Direktion in St. Moritz (Hotel Alpina) zur Einsicht der Aktionäre auf. Gedruckte Jahresberichte und Eintrittskarten können ebendaselbst gegen schriftliche Angabe der Aktiennummern drei Tage vor der Generalversammlung bezogen werden.

St. Moritz, den 11. März 1908.

Der Verwaltungsrat.

Schweiz. Metallurgische Gesellschaft - Basel

Telegramme: Plomblei Rümelinbachweg 10 (551) Telephon 1829

Blei wolle

Bestbewährte Muffendichtung für Gas- u. Wasserleitungsröhren

Buchdruckerei H. JENT in Bern — Imprimerie H. JENT, à Berne

Süddeutsche Kabelwerke A.-G.

Der Vorstand:

B. Spielmeyer. Dr. Borel.

Société des forces motrices de l'Avançon, Bex

Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chesières

Messieurs les actionnaires sont convoqués en

assemblée générale extraordinaire

pour lundi, 30 mars courant, à 3½ heures du jour, à l'Hôtel de Ville, à Bex, avec l'ordre du jour suivant:

Nomination de 3 membres du conseil d'administration en remplacement de Monsieur F. Genillard, décédé, et de Messieurs Vallecard et Pasche-Borel, démissionnaires.

Les cartes d'admission à cette assemblée sont délivrées à Bex, au siège social, sur présentation des actions, jusqu'au 28 mars au soir. Il ne sera pas délivré de carte le jour de l'assemblée.

Bex, le 12 mars 1908.

Le conseil d'administration.

Thurgauische Hypothekenbank

Dividenden - Zahlung

Nach Beschluss der Generalversammlung ist die Dividende pro 1907 auf 6½ % festgesetzt.

Die Auszahlung des Coupons 2 unserer Aktien erfolgt ab heute mit

Fr. 31.25

an unseren Kassen in Frauenfeld, Arbon, Kreuzlingen, Romanshorn und Weinfelden, sowie in

Zürich: bei der Schweizer. Kreditanstalt; bei der UBS.

Basel: bei den Herren A. Sarasin & Co.;

St. Gallen: bei den Herren Wegelin & Co. (594)

Frauenfeld, den 4. März 1908.

Die Direktion.

Zürcher Central-Molkerei

Die Generalversammlung vom 16. crt. hat die Dividende pro 1907 auf 4 % festgesetzt und es kann der Aktien-Coupon Nr. 18 von heute an mit

Fr. 9.—

bei der Tit. Eidgenössischen Bank A.-G. in Zürich eingelöst werden.

Zürich, den 17. März 1908. (731)

Der Verwaltungsrat.

A vendre dans les environs de Montbéliard

(Doubs) Usine hydraulique de 20 chevaux. Grands bâtiments industriels et agricoles en état avec 4 hectares terrain attenant. Prix extraordinairement avantageux. (663.)

S'adresser à Abel Simendinger, à Héricourt, ou à Daugel, notaire, L'Isle sur le Doubs.